

**PORTANT PUBLICATION DES CANDIDIATURES – ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – COMMISSION PARITAIRE
D'ÉTABLISSEMENT (CPE) DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE (UCA)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L953-6 ;

Vu la loi n°2010-751 du 05/07/2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération de l'assemblée provisoire de l'UCA n°2020-12-18-06 portant sur la mise en place du vote électronique au sein de l'UCA ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2021-009 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-420 portant convocation du corps électoral et organisation des élections des représentants du personnel à la Commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-431 portant publication des listes électorales -élections professionnelles- comité social d'administration (CSA), commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT) et commission paritaire d'établissement (CPE) de L'UCA ;

Vu le tirage au sort de l'ordre d'affichage des listes et candidatures aux élections professionnelles de l'UCA effectué lors d'une réunion avec les organisations syndicales candidates le 26/10/2022 ;

ARRETE

Article 1

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants du personnel à la **CPE – Groupe 1 – Catégorie A**, les candidatures suivantes :

➤ **SNPTES-UNSA**

M.	BERTRAND	DOUSTEYSSIER
Mme	CHRISTELLE	BLAVIGNAC
M.	FREDERIC	AMREIN
M.	CLAUDE	GENDRAUD

➤ **FNEC-FP FO - SNASUB FSU**

Mme	FABIENNE	BAUDOT
M.	FRANCOIS	DESPRE
M.	MAX	BENELHADJ
M.	STEPHANE	VALLEGEAS

Article 2

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants du personnel à la **CPE – Groupe 1 – Catégorie B**, les candidatures suivantes :

➤ **SNPTES-UNSA**

M.	JEAN-PHILIPPE	DESIRONT
Mme	MARTINE	LECLUSE-MEYER
M.	PIERRE	FERNAND
Mme	KARINE	SIMON

➤ **FNEC-FP FO - SNASUB FSU**

Mme	STEPHANIE	COLICHE
M.	ERIC	HREN
Mme	SOPHIE	MONCEAU
M.	FREDERIC	VIGIER

Article 3

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants du personnel à la **CPE – Groupe 1 – Catégorie C**, les candidatures suivantes :

➤ **SNPTES-UNSA**

Mme	ELSA	BARBOSA
M.	BRUNO	CHABRILLAT
Mme	MARIELLE	DELBOS
Mme	STEPHANIE	BRAVARD
M.	JEREMIE	VERGNOL
Mme	STEPHANIE	BERTHON

➤ **FNEC-FP FO - SNASUB FSU**

Mme	VALERIE	LASHERMES
Mme	GERALDINE	TAVERNE
Mme	SYLVIE	SARRE
M.	MICHEL	DE MATOS
Mme	CATHERINE	ROSAZZA RIZ
M.	YOHAN	GARDES

Article 4

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants du personnel à la **CPE – Groupe 2 – Catégorie A**, les candidatures suivantes :

➤ **A&I-UNSA**

Mme	MALENA	DUMOUTIER
M.	ALAIN	MONCELET
Mme	CELINE	DA SILVA
Mme	ANNE	PINEL

Article 5

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants du personnel à la **CPE – Groupe 2 – Catégorie B**, les candidatures suivantes :

➤ **A&I-UNSA**

Mme	SANDRINE	PEREIRA
Mme	MAGALIE	LONGE
Mme	STEPHANIE	MOUSSET
Mme	AGNES	ROUX

Article 6

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants du personnel à la **CPE – Groupe 2 – Catégorie C**, les candidatures suivantes :

➤ **A&I-UNSA**

Mme	FLORENCE	BAGHDOUD
Mme	CECILE	SERGERE
Mme	JULIE	MONDOR
Mme	NATHALIE	PINEL

➤ **FNEC-FP FO - SNASUB FSU**

Mme	SOPHIE	PERRIN
M.	VINCENT	MICHEL
Mme	ANNE	FAURIE
Mme	HELENE	MOURGUES

Article 7

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants du personnel à la **CPE – Groupe 3 – Catégorie A**, les candidatures suivantes :

➤ **SNPTES-UNSA**

Mme	LAURA	LE COZ
M.	MAXIMILIEN	SAVOYE
Mme	RAPHAELE	BUSSEMEY
M.	GAEL	BOURDET

➤ **FNEC-FP FO - SNASUB FSU**

Mme	ORIANNE	VYE
M.	ERIC	PANTHOU
M.	FREDERIC	LAZUECH
Mme	DELPHINE	FANGET

Article 8

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants du personnel à la CPE – Groupe 3 – Catégorie B, les candidatures suivantes :

➤ **SNPTES-UNSA**

Mme	VALERIE	JACQUET
M.	VINCENT	AUGUSTIN
Mme	SANDRINE	DELECROIX
Mme	DELPHINE	BLAIN-VERCHERE

➤ **FNEC-FP FO - SNASUB FSU**

Mme	LAURA	METZ
Mme	MANUELA	DE CARVALHO
Mme	CATHERINE	FALCHETTO
M.	FRANCOIS	BLANCHON

Article 9

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants du personnel à la CPE – Groupe 3 – Catégorie C, les candidatures suivantes :

➤ **SNPTES-UNSA**

Mme	PATRICIA	ALLANCHE
Mme	CHRISTINE	GUILLEMAIN
Mme	LINDA	LYON
Mme	VALERIE	MONIER-MARSAL

➤ **FNEC-FP FO - SNASUB FSU**

Mme	NATHALIE	PANTHOU
Mme	KARINE	MARINGUE
M.	GUILLAUME	MORGES
Mme	MARYLINE	ROLAND

Article 10 – Dispositions diverses

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les bâtiments de l'UCA, de même que sur le site intranet dédié aux élections (<https://www.uca.fr/elections/>), ainsi que les bulletins de vote et professions de foi.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26/10/2022

Pour le Président de l'Université Clermont Auvergne,
et par délégation, le Directeur Général des Services

Le Directeur Général des Services

François PAQUIS
François PAQUIS



- Transmis au contrôle de légalité le 27 OCT. 2022

- Publié le 27 OCT. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.